

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS:

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ETAIENT EXCUSES:

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

<u>ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :</u>

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 17 Juin 2008

II - CONVENTIONS - CONTRATS - MARCHES PUBLICS

4. Renforcement d'un pont à Caden par le Syndicat du Trévelo : appui technique

Le Syndicat du bassin du Trévelo doit procéder à des travaux de renforcement d'une culée d'un pont sur la commune de CADEN (56).

Les travaux consistent à conforter les culées par la technique la plus appropriée et qui dégage le syndicat de toutes déclarations ou autorisations au titre de la loi sur l'eau.

Le syndicat sollicite l'appui technique de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, pour la rédaction du CCTP, la consultation des entreprises et l'aide au choix du titulaire du marché, et 2 réunions de chantier au démarrage et à la réception des travaux. Une rémunération de 800 € serait versée à l'I.A.V. pour cette assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide d'accorder l'appui technique de l'I.A.V. pour les travaux aux conditions présentées,
- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme Le Président,

Préfecture de la Loire Alle VIII 2008